

Bienvenue à la Maison des Femmes de Nancy, un lieu d'accueil, d'écoute et d'échanges, dédié à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, à la lutte contre les discriminations et à la sensibilisation du grand public.

Cette charte fixe les principes partagés et les règles d'usage afin de garantir le bon déroulement des activités et le respect des valeurs portées par la Maison des Femmes de Nancy.

Charte de solidarité et d'occupation de l'espace de sensibilisation

La Maison des Femmes de Nancy propose son espace aux associations et porteur·euse·s de projets souhaitant organiser des activités en lien avec la défense et la promotion des droits des femmes, telles que conférences, expositions ou projections. La mise à disposition de cet espace est entièrement gratuite pour les structures partenaires, et les actions qui y sont proposées doivent, elles aussi, être gratuites pour le public.

La Maison des Femmes de Nancy se réjouit d'accueillir des partenaires variés dont les approches et les expériences contribuent à la richesse de la programmation. Nous défendons la pluralité des points de vue et la liberté d'expression, dans le cadre du respect mutuel, des valeurs de la République et du refus de toute forme de discours haineux, sexiste, raciste, homophobe, transphobe ou discriminant. Chaque acteur ou actrice intervenant dans nos espaces s'engage à faire vivre ces principes dans ses contenus, ses échanges et ses comportements. La Maison des Femmes de Nancy se réserve le droit de suspendre toute collaboration en cas de non-respect de la présente charte.

Notre équipe pourra vous soutenir ponctuellement pour l'organisation pratique de l'événement, mais il est attendu que vous soyez capables de gérer la majorité des préparatifs et du déroulement de manière indépendante.

L'espace de sensibilisation comprend une entrée équipée d'un espace d'affichage et de ressources documentaires, deux salles modulables d'une jauge de 50 personnes chacune. Les clés sont à récupérer et à restituer auprès de l'accueil de jour, rue des

Fabriques. En cas de perte, un forfait de soixante-dix euros sera facturé. Une attestation de remise des clés, jointe à la présente charte, sera signée avant toute première utilisation de l'espace.

Les partenaires peuvent bénéficier du matériel mis à disposition, comprenant un vidéoprojecteur et un écran, un système de sonorisation avec micro, une cuisine équipée, des cimaises d'exposition, un espace de coworking et un casier de rangement temporaire. Chaque structure est invitée à apporter son propre ordinateur et à vérifier la compatibilité des connexions avec le matériel disponible avant l'événement.

Chaque utilisateur s'engage à respecter la configuration initiale des lieux, conformément à la photographie-type de mise en place qui sera transmise, à prendre soin des équipements et à veiller à la propreté et au rangement des espaces utilisés, y compris la cuisine. Le lave-vaisselle doit être vidé et nettoyé, la vaisselle rangée et les surfaces laissées en parfait état. L'espace doit être rendu dans les mêmes conditions qu'à l'arrivée, afin de permettre son utilisation immédiate par les partenaires suivants. Toute dégradation entraîne le paiement des objets concernés.

En cas d'incident ou de tentative d'intrusion, il convient de garder son calme et d'inviter la personne à quitter les lieux. Si celle-ci se montre agressive, il est recommandé de se mettre à l'abri dans l'une des salles, de contacter immédiatement le 17 (police) et d'informer l'équipe d'accueil de la Maison des Femmes de Nancy.

La signature de cette charte vaut engagement à en respecter les principes et les conditions. Elle doit être signée avant chaque programmation et sera conservée par la Maison des Femmes de Nancy

Merci à tous !

Nom de la structure partenaire :

Nom et fonction du/de la référent·e :

Date :

Signature :